amiem santé au travail	**POLITIQUE QUALITE ENGAGEMENT DE LA DIRECTION**	**Réf : M2/SMQ/DC/012** **Version : 03** **Date de création 02/03/2007** **Date d'application : 08/02/2024**

Engagée dans une démarche de progrès en santé travail volontaire depuis 2006, l'AMIEM est certifiée AMEXIST niveau III, labellisation renouvelée le 5 mai 2022 suite à un audit réalisé par AFNOR Certification.

La loi du 2 août 2021 impose à chaque SPSTI une procédure de certification réalisée par un organisme indépendant.

Le référentiel de certification AFNOR SPEC 2217 fixe les objectifs de la certification et constitue la nouvelle feuille de route de notre démarche qualité qui vise prioritairement les trois volets de l'offre socle de service :

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
- La prévention de la désinsertion professionnelle.

La Direction et le Président, ainsi que les membres du Conseil d'Administration souhaitent offrir un service de qualité aux adhérents et à leurs salariés.

L'ensemble des collaborateurs de l'AMIEM œuvrent au quotidien pour une amélioration continue de leurs pratiques en toute impartialité.

Bien que notre mission soit régie par le code du travail, nous souhaitons aller au-delà de la simple application d'une réglementation pour être l'acteur incontournable de la santé au travail sur notre territoire.

Cette démarche d'amélioration continue, en adéquation avec les politiques nationales et régionales et les nouvelles exigences de santé au travail, sont incontournables dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de service. Elle permet de renforcer notre efficacité en structurant nos modes de fonctionnement et nos pratiques professionnelles.

Nos engagements :

1. Assurer notre mission au regard des obligations réglementaires en étant à l'écoute des attentes et des besoins de nos adhérents et de leurs salariés.
2. Rendre compte de l'activité de l'AMIEM aux adhérents en améliorant la lisibilité des contre parties de l'adhésion.
3. Evaluer la satisfaction de notre public cible et des collaborateurs de l'AMIEM à travers des enquêtes régulières pour vérifier l'adéquation de nos processus avec notre engagement numéro 1.
4. Assurer la traçabilité des exposions professionnelles dans le cadre de la mission confiée, dans le respect du secret médical et en conformité avec le RGPD.
5. Poursuivre notre transition digitale afin de simplifier les démarches de nos adhérents et de leurs salariés mais aussi de sécuriser nos systèmes d'information.
6. Adopter et mettre en œuvre une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Caudan, le 8 février 2024

Thomas LE NAI
Directeur

Marc LESTROHAN
Président

Démarche de progrès en santé au travail — AMEXIST